

# NOTE DE CONJONCTURE DE

Semences de Maïs et Sorgho  
Récolte 2022  
Edition en mars 2023

SEMAE  
Direction de l'Animation de la filière  
44 rue du Louvre  
75001 PARIS  
[section.mais-sorgho@semae.fr](mailto:section.mais-sorgho@semae.fr)  
01.42.33.89.21



**semae**

Toutes les semences pour demain

## INTRODUCTION A LA NOTE

La Convention-type de production/multiplication de semences et plants indique dans son préambule :

*“Le contrat ainsi formé, sur la base de la convention-type et de l'annexe spécifique à chaque section de SEMAE, inclut en outre des dispositions particulières dûment négociées et acceptées par les Parties concernant notamment les modalités de rémunération, les quantités, la qualité, la responsabilité et les assurances. Dans le cas où le prix n'est pas fixé au contrat, le contrat devra faire référence à au moins un indicateur relatif aux coûts pertinents de production en agriculture et à l'évolution de ces coûts, et à au moins un indicateur relatif aux prix des produits agricoles constatés sur le ou les marchés sur lesquels opère l'acheteur et à l'évolution de ces prix. Il pourra également faire référence à un ou plusieurs indicateurs relatif(s) aux quantités, à la composition, à la qualité, à l'origine et à la traçabilité des produits ou au respect d'un cahier des charges.”*

Dans le cadre de ses missions et conformément au règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 et à l'article L631-24 III du code rural, SEMAE, en tant qu'organisation interprofessionnelle reconnue, élabore et diffuse des indicateurs, qui servent d'indicateurs de référence dans les relations contractuelles en production/multiplication de semences et plants. Les indicateurs visent à réduire l'asymétrie d'information entre les opérateurs dans un contexte marqué par la volatilité des prix.

La loi EGALIM prévoit que *“le contrat devra faire référence à au moins un indicateur relatif aux coûts pertinents de production en agriculture et à l'évolution de ces coûts, et à au moins un indicateur relatif aux prix des produits agricoles constatés sur le ou les marchés sur lesquels opère l'acheteur et à l'évolution de ces prix. Il pourra également faire référence à un ou plusieurs indicateurs relatifs aux quantités, à la composition, à la qualité, à l'origine et à la traçabilité des produits ou au respect d'un cahier des charges”*.

Les indicateurs de tendance sont construits à partir de données anonymisées et agrégées, et ne sauraient en aucun cas être interprétés comme des instructions ou des recommandations de prix. Les opérateurs restent entièrement libres de déterminer leurs prix en fonction de leurs propres coûts et de leur situation individuelle sur le marché.

En application de la loi EGAalim, c'est l'Agriculteur qui propose à l'Etablissement de conclure un contrat de production de semences en précisant la superficie qu'il peut allouer à la multiplication/production, les outils de production disponibles (irrigation, stockage, machines agricoles), les modalités de récolte (éventuellement de séchage, de stockage) et de sa mise à disposition ainsi que la rémunération souhaitée ou les modalités de fixation de la rémunération en s'appuyant notamment sur les indicateurs mis à disposition par SEMAE. Les dispositions du contrat ou de l'avenant ne devront pas être en contradiction avec les clauses de la convention type, ni avec celles de l'annexe spécifique à chaque section.

En ce qui concerne les informations contractuelles à inclure dans le contrat commercial, notamment la rémunération ou les modalités de rémunération, en faisant dans ce cas référence aux indicateurs prévus, elles doivent être discutées entre les Parties au moment de la mise en place des productions, au plus tard avant les semis ou les plantations.

Les prix contractualisés payés aux producteurs tiennent compte notamment d'une référence « maïs grain », des charges spécifiques occasionnées par la production de maïs semence, et d'une prime d'incitation à la production de maïs semence, cette production s'avérant plus technique et plus contraignante que la production « grain ».

La France est le premier producteur européen de semences de sorgho. Plusieurs centaines d'hectares y sont multipliés chaque année. L'élaboration des prix contractualisés payés aux producteurs pour l'espèce sorgho se fait à partir des références du maïs, ces deux cultures ayant de nombreux points communs (espèces hybrides, période de semis et de récolte proches notamment).

\*\*\*

L'année "n" est celle de la récolte des semences. Pour les cultures de printemps comme le maïs et le sorgho, les semis ont lieu la même année "n". La conclusion du contrat intervient donc au plus tard en début d'année "n". La publication et la diffusion de la note de conjoncture intervient en février de l'année n+1.

\*\*\*

Cette fiche présente :

- des indicateurs « Marché »,
- des indicateurs « Coût de production de semences »,
- d'autres indicateurs complémentaires.

## INDICATEURS MARCHÉ

### INDICE ANNUEL DES PRIX D'ACHAT DES MOYENS DE PRODUCTION AGRICOLE (IPAMPA) SEMENCES DE MAÏS EN FRANCE (source AGRESTE)

L'Ipampa est calculé chaque mois sur 235 postes élémentaires dans les secteurs suivants : semences, dépenses vétérinaires, engrais, produits de protection des cultures, aliments du bétail, petit outillage.

L'indice Semences est calculé sur 3 mois de janvier à mars.

Moyennes *	Semence maïs	Semence maïs grain	Semence maïs fourrage
Evolution Récolte 2016/ récolte 2015	-1%		
Evolution Récolte 2017/ récolte 2016	-1%		
Evolution Récolte 2018/ récolte 2017	=	=	=
Evolution Récolte 2019/ récolte 2018	-1%	-2%	=
Evolution Récolte 2020/ récolte 2019	=	=	1%
Evolution Récolte 2021/ récolte 2020	-1%	-1%	-2%
<b>Evolution Récolte 2022/ récolte 2021</b>	<b>+2.5%</b>	<b>2%</b>	<b>+3.5%</b>

### INDICE DES PRIX DES DOSES DE SEMENCES DE MAÏS - ALLEMAGNE (source KYNETEC)

<i>Allemagne : évolution du prix moyen</i>		
	Semences traitées	Semences Traitement standard
2011	+2.2%	3,60%
2012	4,90%	4,90%
2013	3,80%	2,60%
2014	3,20%	stabilité
2015	+0.3%	+1.5%
2016	-0.9%	-0.2%
2017	+0.1%	+3.2%
2018	+1.4%	+0.3%
2019	-0.5%	+5.4%
2020	-3%	+4%
2021	0%	
2022	+5.2%	

Afin d'éviter les biais liés aux évolutions des produits disponibles en traitement de semence, l'analyse 2021 et 2022 sur la base des informations du panel Kynetec a été menée sans distinction de traitement. Concernant 2022, on note une hausse du prix des doses d'environ +5% sur l'Allemagne

## INDICATEURS « COUTS DE PRODUCTION DE SEMENCES »

### INDICE IPAMPA ET ÉVOLUTION SUR LES 6 DERNIÈRES CAMPAGNES (SOURCE AGRESTE)

L'Ipampa est calculé chaque mois sur 235 postes élémentaires dans les secteurs suivants : semences, dépenses vétérinaires, engrais, produits de protection des cultures, aliments du bétail, petit outillage.

Moyennes d'évolution (R = récolte)	Indice global	Semence maïs	Semence maïs grain	Semence maïs fourrage	Energies / Lubrifiants	Engrais et amendements	Produits phyto
R2015 / R2016	<b>-3%</b>	-1%			-12%	-2%	=
R2017 / R2016	<b>+1%</b>	-1%			+12%	-12%	-1%
R2018/ R2017	<b>+3%</b>	=	=	=	+14%	+1%	=
R2019/ R2018	<b>+2.5%</b>	-1%	-2%	=	+1%	+11%	-3%
R2020/ R2019	<b>-1.5%</b>	=	=	+1%	-11%	-5%	-4%
R2021/ R2020	+6%	-1%	-1%	-2%	+10%	-3%	-1%
<b>R2022/ R2021</b>	<b>+22%</b>	<b>+2.5%</b>	<b>+2%</b>	<b>+3.5%</b>	<b>+44%</b>	<b>+83%</b>	<b>+0.5%</b>

(\*) Indice global calculé sur 12 mois de novembre N à octobre N+1 ;

Semences : calculé sur 3 mois, de janvier à mars ;

Carburant et lubrifiant : calculé sur 12 mois, de novembre N à octobre N+1 ;

Engrais et amendements : calculé sur 5 mois, d'octobre N à février N+1 ;

Produits phytosanitaires : calculé sur 3 mois, de janvier à mars.

L'indice global est en hausse de 22% lors de la récolte 2022. On note une légère hausse de l'indice Semences de maïs (+2.5%, avec +2% pour les semences de maïs grain et +3.5% pour les semences de maïs fourrage). L'indice phyto est quasi stable. La hausse au global est principalement déterminée par le coût de l'énergie (+43%) et le coût des engrais : +83% sur la période octobre 2021-février 2022, avec une tendance haussière toujours marquée sur les mois de mars et avril, avant une relative stabilisation.

### ÉVOLUTION DU SMIC AU COURS DES 10 DERNIÈRES ANNÉES (SOURCE INSEE)

Le SMIC a vu une augmentation de +5.6% en 2022, avec 3 augmentations pendant l'année et une hausse de +1.8% au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021 01-oct	2022 01-janv	2022 01-mai	2022 01-août	2023 01-janv
Smic horaire brut en euros	9,43	9,53	9,61	9,67	9,76	9,88	10,03	10,15	10,25	10,48	10,57	10,85	11,07	11,27
Evolution n / n-1	2,30%	1,10%	0,8%	0,6%	0,9%	1,2%	1,5%	1,2%	1%	2,2%	0,9%	2,6%	2%	1,8%

RÉFÉRENCE DE PRIX MAÏS GRAIN : DONNEES SUR LA CAMPAGNE EN COURS (N) ET LES 2 CAMPAGNES PRÉCÉDENTES (N-1 ET N-2) (SOURCES : LA DÉPÊCHE ET FRANCE AGRIMER)

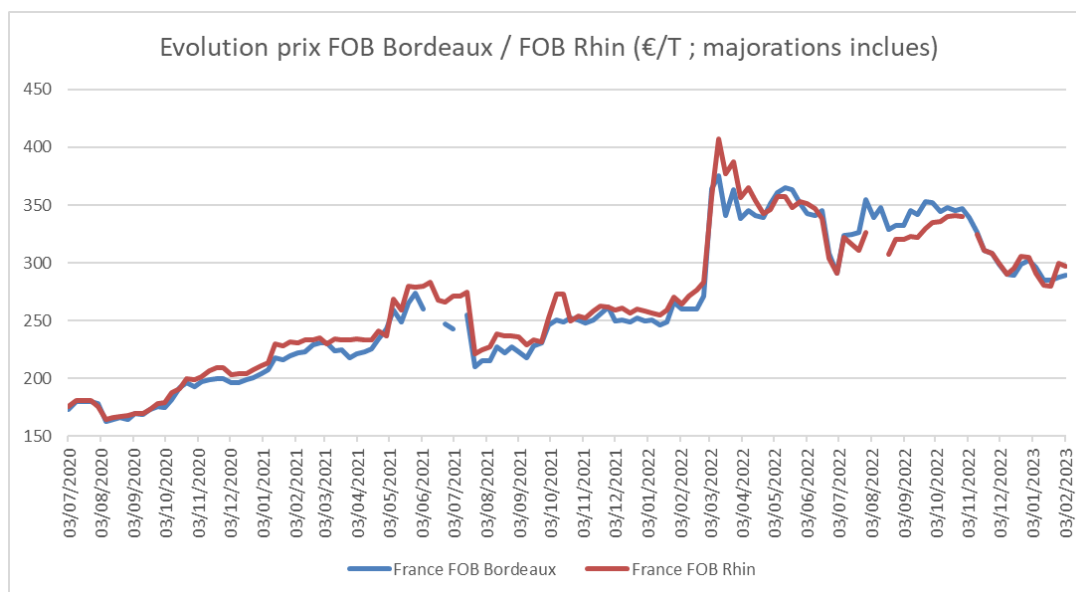
- Référence Prix rendu Bordeaux (source La Dépêche)

	France Rendu Bordeaux base juillet €/t			
	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Juillet	165,4	161,9	221,0	310,1
Août	161,9	159,8	219,0	327,3
Septembre	156,0	165,3	219,5	338,1
Octobre	158,8	179,7	243,0	339,3
Novembre	157,6	190,8	246,75	313,5
Décembre	161,0	189,0	242,0	287,2
Janvier	164,5	203,0	243,5	279,3
Février	161,3	215,0	252,6	
Mars	157,6	212,0	350,8	
Avril	154,3	216,5	330,7	
Mai	156,2	247,8	346,8	
Juin	154,9	239,3	321,0	
<b>Moyenne</b>	<b>159,1</b>	<b>198,3</b>	<b>269,7</b>	

- Références Fob Bordeaux et Fob Rhin (source France Agrimer)

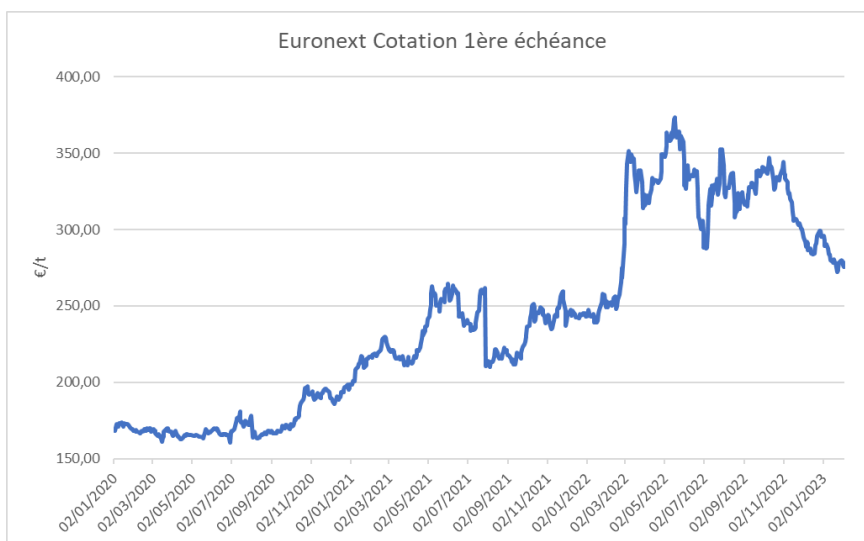
	France FOB Bordeaux €/t			
	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Juillet	183.3	178.2	230.9	324.2
Août	167.7	164.8	222.9	337.1
Septembre	163.5	171.8	225	344.8
Octobre	166.3	187.7	249.8	346
Novembre	166.3	199.0	254.3	321
Décembre	171.0	198.0	250.4	295.8
Janvier	175.3	213.2	253	288.5
Février	172.0	226.3	262.9	
Mars	168.9	224.4	360.8	
Avril	168.3	229.5	342.8	
Mai	169.6	261.8	360	
Juin	170.1	253.5	334.9	
<b>Moyenne</b>	<b>170.2</b>	<b>209</b>	<b>279</b>	

	France FOB Rhin €/t			
	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Juillet	178.3	179.0	252.5	313.2
Août	163.1	166.5	235	313.5
Septembre	161.0	172.8	232.5	326
Octobre	168.5	191.4	260.4	339.3
Novembre	169	206.8	258.8	314.7
Décembre	171.8	204.8	259	299.2
Janvier	176.0	223.0	260.3	288
Février	175.8	233	273.5	
Mars	172.0	232.5	382	
Avril	171.8	235.5	352.8	
Mai	171.8	271.8	353.8	
Juin	169.3	274.4	335	
<b>Moyenne</b>	<b>170.7</b>	<b>215.9</b>	<b>288</b>	



- **Référence Marché à terme (source Terre net)**

Marché à terme (première échéance) depuis janvier 2019 ; échéances cotées : janvier, mars, juin, août, novembre à la bourse de Paris. Le graphique reprend la cotation de la première échéance à venir.



**AU 10 février 2023 :**

Echéance mars 2023 :	287,75 €/t
Echéance juin 2023 :	286,50 €/t
Echéance août 2023 :	289,75 €/t
Echéance novembre 2023 :	271,25 €/t
Echéance mars 2024 :	272,50 €/t
Echéance juin 2024 :	281,00 €/t
Echéance août 2024 :	231,50 €/t
Echéance novembre 2024 :	217,25 €/t

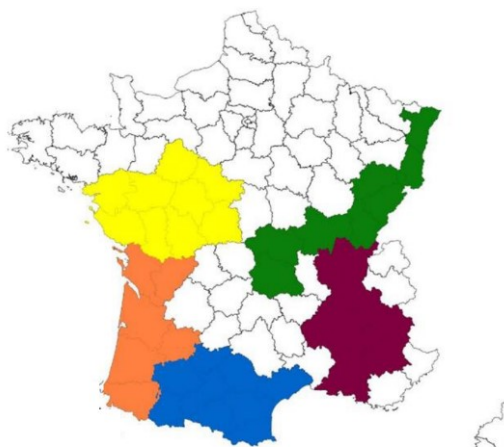
## RENDEMENT DE RÉFÉRENCE MOYEN DU MAÏS GRAINS PONDÉRÉ FRANCE (SOURCE : AGPM MAÏS SEMENCE)

Rendement de référence moyen **PONDÉRÉ** France 2020 : **13,1 t/ha**.

## MOYENNE DU QUARTILE SUPÉRIEUR DU RENDEMENT MAÏS GRAIN IRRIGUÉ DANS 5 GRANDES RÉGIONS, RÉCOLTE 2021 (SOURCE : CER FRANCE)

Echantillonnage 2021 : 2541 observations, 74500 ha de maïs, 16 départements sur 5 grandes régions :

- 1- Ouest : 765 observations
- 2- Sud-Ouest Aquitaine : 489 observations
- 3- Sud-Ouest Occitanie : 308 observations
- 4- Sud-Est : 193 observations
- 5- Autres : 786 observations.



Rendement moyen du quartile supérieur (q/ha)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
1- Ouest	126,7	122	132	137	129	129	135
2- Sud-Ouest Aquitaine	132,2	119	134	131	134	129	143
3- Sud-Ouest Occitanie	124,1	128	128	120	132	119	135
4- Sud-Est	129,4	135	133	126	128	121	136
5- Autres	135,6	133	132	137	125	125	132
<b>TOUS</b>	<b>129,0</b>	<b>126</b>	<b>132</b>	<b>134</b>	<b>130</b>	<b>125</b>	<b>136</b>



## LISTE EXHAUSTIVE DES CHARGES SPÉCIFIQUES (SOURCE FNPSMS)

La liste suivante présente les charges susceptibles d'être intégrées dans le calcul des charges spécifiques à la multiplication de maïs semence, Les charges spécifiques sont les charges présentant un différentiel de coût entre maïs grain irrigué et maïs semences.

### Charges d'intrants :

- Semences
- Insecticide sol + Limaces
- Engrais starter
- Couverts végétaux
- Azote
- Engrais de fond
- Herbicide (pré et post-levée, rattrapages inclus)
- Insecticide végétation
- Fongicide végétation

### Interventions spécifiques :

- Décompactage spécifique
- Préparation du sol supplémentaire
- Semis supplémentaires
- Binages supplémentaires
- Ecroutages supplémentaires
- Irrigation en plus (coût de la ressource inclus)
- Pulvérisations supplémentaires
- Castration/épuration manuelle (main d'œuvre uniquement)
- Castration mécanique
- Pendillards (passages supplémentaires)
- Destruction des mâles
- Récolte
- Triage-Effeillage
- Transport

### Autres :

- Cotisations d'assurance
- Taxes et contributions professionnelles spécifiques et obligatoires
- Frais financiers (à moduler en fonction du calendrier de paiement)
- Isolement